

## Sauveteur Secouriste Travail du – SST

### Public

Prioritairement les salariés des entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne aussi les salariés des entreprises, organismes ou de tout autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité Sociale souhaitant adopter cette formation. Sont également concernés les élèves et étudiants des établissements publics et privés de l'enseignement professionnel et technique ainsi que les apprentis des centres de formation de l'apprentissage.

### Objectifs

- Le SST intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.
- Le SST met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

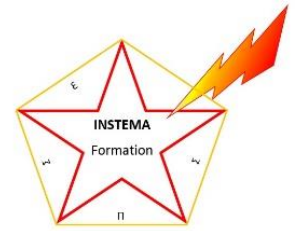
### Contenu

#### **Intervenir face à une situation d'accident du travail**

- Compétence 1 : Situer le cadre juridique de son intervention.
- Compétence 2 : Réaliser une protection adaptée.
- Compétence 3 : Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Compétence 4 : Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Compétence 5 : Secourir de manière appropriée.

#### **De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise**

- Compétence 6 : Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise.
- Compétence 7 : Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident au profit d'action prévention).
- Compétence 8 : D'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée.
- Situations face aux risques spécifiques si nécessaire.
- Validation des acteurs SST.



## Méthodes pédagogiques (Par Objectif et par APC)

- Active.
- Interrogative.
- Démonstrative.
- Mise en situations.

## Durée

14 heures de face à face pédagogique pour un groupe de 4 à 10 personnes. (Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. A partir de 15 participants, la session doit être dédoublée avec 2 formateurs distincts.

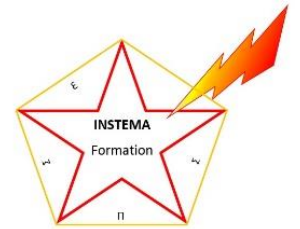
Si nécessaire, il faut ajouter le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et/ou de la profession.

## Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives 1 et 2, la société INSTEMA leur délivre un certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » valable 24 mois.

Ce certificat pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie de l'organisme de formation habilité l'INRS.



## Maintenir et Actualiser ses Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

### Public :

Tous les Sauveteurs Secouristes du Travail.

### Pré-requis :

Les participants doivent être titulaires du certificat de « SST ».

### Objectif :

Maintenir et Actualiser ses Compétences de SST définies dans le référentiel national.

### Contenu :

- L'actualisation des conduites à tenir et des techniques.
- L'adaptation de la formation :
  - aux modifications du programme,
  - aux compétences en matière de prévention et des risques de l'entreprise.

### Méthodes pédagogiques (Par Objectif et par APC) :

- Active.
- Interrogative.
- Démonstrative.
- Mise en situations.

### Durée

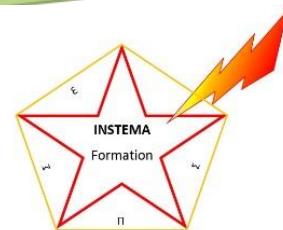
7 heures pour un groupe de 10 participants. Au delà de 10, la durée de la formation est majorée d'une demi-heure par personne supplémentaire. A partir de 15 participants, la session est dédoublée et 2 formateurs sont nécessaires.

### Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives 1 et 2, la société INSTEMA leur délivre un certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » valable 24 mois.

Ce certificat pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences.

Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie de l'organisme de formation habilité l'INRS.



## Allègements de formation et équivalences

### PSC1 ↔ SST

#### PSC 1 → SST

Les titulaires d'une unité d'enseignement « **P**révention et **S**ecours **C**iviques de niveau **1** (PSC 1) » de moins de deux ans peuvent obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Pour cela, l'entité qui souhaite proposer la formation SST à un titulaire de l'unité d'enseignement PSC1 met en place, contractuellement, avec le stagiaire, un protocole d'allègement de formation.

L'allègement de formation portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Il permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que le stagiaire ne possède pas pour devenir SST.

Le formateur mettra en place un processus de vérification des compétences déjà détenues (présentation d'un autre certificat, CV, expérience professionnelle, entretien individuel, test, ...).

Le stagiaire ainsi allégé devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer dans son intégralité les épreuves certificatives.

#### SST → PSC 1

Le titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, à jour dans son obligation de formation est réputé détenir l'unité d'enseignement « **P**révention et **S**ecours **C**iviques de niveau **1** (PSC 1) », conformément à la réglementation en vigueur.